

Le Comité de Défense de la Mine de Ronchamp. À Monsieur le Député..... Octobre 1950

Au nom du Comité de Défense de la Mine de Ronchamp. J'ai l'honneur de vous exposer ci-dessous les considérations sur les menaces de fermeture qui pèsent sur l'exploitation minière de Ronchamp.

L'effectif, au 31 janvier 1949, était le suivant :

Fond : 602 ;

Jour : 337, soit 939.

Au 30 septembre 1950, il n'est plus que :

Fond : 435 ;

Jour : 272, soit 707.

Soit une diminution, en 20 mois, de 232.

Le rendement moyen de l'exploitation, pour la période de septembre 1950, est de 685 kg (moyenne fond).

Il se décompose, pour la même période, de la façon suivante :

Puis du Chanois..... 822 ;

Puits A. de Buyer 607 ;

Puits du Magny..... 762 ;

Puits de Étançon..... 689.

Pour la période 1^{er}/ 13 juillet 1949 (le 13 juillet 1949 étant la date de l'entrevue avec Monsieur le Ministre Lacoste), le rendement moyen de l'exploitation était de 550 kg (moyenne fond).

La comparaison du rendement de ces deux périodes fait ressortir une amélioration de 135 kg. Malgré cette amélioration, le déficit est toujours de l'ordre de 12 millions par mois ; à notre avis, il provient ;

a) de la baisse des effectifs du fond, la production ayant diminué de plus de 1.300 tonnes par mois.

b) du chômage (depuis juillet : 10 journées).

c) du fait que des ouvriers spécialisés (fond et surface) sont parfois occupés comme manœuvres.

d) des stocks existants, environ 24.000 tonnes.

e) de l'exploitation de veines pauvres.

Les ressources de la concession de Ronchamp sont évaluées comme suit :

Certaines	350.000 tonnes ;
-----------------	------------------

Probables	450.000 tonnes ;
-----------------	------------------

Possibles	1.520.000 tonnes ;
-----------------	--------------------

Total.....	2.320.000 tonnes.
------------	-------------------

Soit à 100.000 tonnes par an pour plus de 23 années d'exploitation, charbon très riche puisque l'on peut en tirer divers sous-produits (benzol, goudron, sulfate d'ammoniaque) et, autrefois, il existait des fours à coke.

Enfin, des sondages déjà effectués ont amené la découverte de dix veines dans une concession voisine allant de 0,68 m, 0,94 m, 1 m, 1,34 m et 2,50 m d'ouverture à 240, 700 et 1 100 mètres de profondeur.

Le Comité de Gestion et E.D.F. ont refusé, au cours d'une réunion tenue à Paris, le 29 septembre 1950, d'accorder les 10 millions nécessaires à l'exploitation du panneau Clovis, au puits du Magny, qui représente plus de 100.000 tonnes de charbon qui est le plus beau, le plus riche du bassin minier de Ronchamp, la puissance de la couche étant de 1,20 m à 1,50 m de charbon et la teneur en cendres de 6,25 %.

Ce même Comité avait attribué sur les travaux neufs les crédits nécessaires (4.800.000 F) pour effectuer les travaux qui ont duré plus d'une année et qui ont permis de vérifier l'existence d'une belle veine. Si l'exploitation de ce panneau avait lieu, le rendement atteindrait 1.200 kg par ouvrier, donc rentable.

En conséquence, ce crédit, s'il était accordé, représenterait moins de 100 F à la tonne de frais d'investissement (dans d'autres exploitations, ces frais se chiffrent jusqu'à 300 F à la tonne).

D'autre part, dans les ressources indiquées ci-dessus, figurent celles du Puits du Tonet, creusé jusqu'à 574 mètres, parfaitement maçonné, où il existe la première couche avec une épaisseur de 0,65 m à 0,70 m, charbon de première qualité, teneur en cendres moins de 7 % tonnage : plus de 500.000 tonnes. Comme travaux, le dénoyage de ce puits pourrait demander, installation comprise, environ 15 jours : donc très rapidement l'extraction pourrait se faire et être rentable.

Ce puits communiquerait par une galerie avec le Puits d'Eboulet qui servirait de retour d'air et où l'exploitation d'un panneau, qui a une veine de 0,70 m à 0,90 m, pourrait également se faire.

Comme vous le savez, la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'Electricité et du Gaz et le décret du 22 juin 1946 par application desquels la Société des Houillères de Ronchamp a été transférée en totalité à E.D.F., au titre de l'article 6, donne la possibilité à tous les agents d'opter individuellement pour le statut national du personnel des industries électriques ou pour la conservation du statut du mineur, dans le délai d'un mois à partir de la date à laquelle leur seront signifiés l'échelle et l'échelon dans lesquels ils auront été intégrés à l'Electricité de France.

Nous ne pouvons comprendre que l'on refuse au personnel de l'exploitation minière de Ronchamp ce que l'on a accordé au personnel minier d'Hostens.

De notre nationalisation à E.D.F., tous les services dépendant de cette branche ont été transférés au Centre de Montbéliard ou aux districts dépendant de ce Centre. Des sommes très importantes ont été dépensées ; ces dépenses auraient pu être évitées (plus de 50 millions), ayant à Ronchamp et fonctionnant très bien, des bureaux qui, aujourd'hui, sont inoccupés ; des logements et des techniciens.

Avant les nationalisations, l'exploitation qui formait un tout (mine, centrale, réseau électrique) était rentable avec un rendement inférieur à aujourd'hui.

En conséquence, la non attribution des crédits pour le panneau Clovis, du Puits du Magny, ensuite pour le Puits du Tonet, équivaldrait à la fermeture prochaine de notre exploitation.

Cette fin d'exploitation réduirait au chômage et à la misère nos camarades mineurs et leurs familles. La misère, la ruine pour toute une région, car non seulement les travailleurs, mais le Commerce, l'Artisanat et l'Industrie vivent par et pour la mine.

Egalement, nous avons l'honneur de vous faire connaître que les Houillères de Ronchamp ont fait l'objet d'une citation à l'émission particulière de la Radiodiffusion Française du 3 avril 1945.

D'autre part, il ne faut pas oublier que pendant les périodes difficiles (guerre 1914-1918 et 1939-1944), l'exploitation minière de Ronchamp a dépanné l'Industrie et le Commerce de toute une région, et en particulier les usines à gaz de Besançon, Montbéliard, Belfort, Lure, Vesoul et Giromagny. Actuellement, ces mêmes usines, tout en étant nationalisées, comme l'exploitation minière de Ronchamp, à Electricité de France, achètent leur combustible dans d'autres bassins miniers très éloignés, cause principale du stockage et du chômage.

Connaissant votre souci de l'intérêt national et social, nous vous demandons au nom de notre Comité, qui groupe les personnalités politiques et religieuses plus diverses, y compris l'ensemble des Parlementaires de notre département, d'intervenir auprès du Gouvernement pour qu'une Commission d'enquête se rende sur place, fasse un rapport pour que les crédits d'investissement qui nous sont nécessaires nous soient accordés et que le sort de l'Exploitation Minière soit tranché définitivement dans le sens de la continuation.

Avec nos remerciements anticipés,
Veuillez agréer, Monsieur le Député, nos salutations distinguées.

Pour le Comité : Alphonse Pheulpin
Maire de Ronchamp. Conseiller Général.